

BELFORT, le 03 Septembre 2021

**Direction départementale
Des territoires**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES PAR INTERIM
OLIVIER CHAPPAZ**

à

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Obturer le canal d'alimentation de l'étang situé sur le site industriel DFI sur la commune de
ROUGEMONT-LE-CHATEAU**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05 Juillet 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Je vous rappelle également que vous devez nous informer au plus tôt du devenir de l'étang (alimenté par ce canal d'amenée) situé sur le site industriel DFI de Rougemont-le-château.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Rougemont-le-Château pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par Subdélégation,

l'adjoite au chef de service


Claire MERZOG

DFI DELLE FONDERIE INDUSTRIELLE
Z.I de l'Ethole,
6 route de Villeneuve
39600 ARBOIS



1/2